



« Vers un modèle européen de sécurité privée »

Déclaration conjointe de la CoESS et d'UNI-Europa

Introduction

Partout dans le monde, les services de sécurité privée n'ont jamais été autant sous les feux des projecteurs qu'aujourd'hui. La sensibilisation croissante à la sécurité contribue à accroître la demande de services de sécurité privée. L'essor du secteur s'explique également en grande partie par le mouvement d'externalisation des activités de sécurité d'un grand nombre d'entreprises tant privées que publiques qui auparavant les assuraient elles-mêmes.

Parallèlement à cet accroissement de la demande, se renforcent l'exigence d'un haut niveau de qualité et la garantie d'un professionnalisme qui ne laissent absolument aucune place aux abus, garantie à donner à la fois à ceux qui passent contrat avec des prestataires de services de sécurité privée et aux utilisateurs finaux de ces services. Ces facteurs obligent le secteur des services de sécurité privée à évoluer vers un niveau encore plus professionnel, caractérisé par le sérieux et s'appuyant sur un personnel bien formé, hautement qualifié, bénéficiant de bonnes conditions de travail et d'une rémunération correcte.

UNI-Europa et la CoESS sont convaincus que le secteur des services de sécurité privée au sein de l'Union européenne est prêt à assumer ce rôle. Les fondements sont là. Le cadre général existe. UNI-Europa et la CoESS ont déjà commencé le travail en en définissant le contenu. Par conséquent, il existe un modèle européen de services de sécurité privée qui est sans équivalent dans le monde. Certes, il a ses faiblesses et il faudra encore beaucoup d'efforts et d'investissements de la part de toutes les parties concernées, au cours des prochaines années pour faire de ce modèle un exemple. Néanmoins, la prise de conscience qu'UNI-Europa et la CoESS ont tenté de susciter ces quinze dernières années commence à porter ses fruits. Les services de sécurité sont de moins en moins considérés par les institutions européennes, autorités nationales, entreprises, et clients comme étant une marchandise. À présent, ils soulignent l'importance des services de sécurité privée et s'emploient à définir les conditions adéquates pour que le secteur des services de sécurité privée puisse assumer son rôle de véritable partenaire dans le débat public et sociétal relatif à la sécurité.

Historique du modèle européen de services de sécurité privée

Le modèle européen de services de sécurité privée repose sur des bases solides. Premièrement, par le biais de leur Dialogue social européen, UNI-Europa et la CoESS ont constamment pris des initiatives en vue d'améliorer et de promouvoir, au niveau européen, des aspects fondamentaux de notre secteur, tels que les autorisations d'exercer, la formation, la qualité des services, l'organisation du travail, la santé et la sécurité, ainsi que l'intégration et le développement du secteur dans les nouveaux États membres et dans les pays candidats. Ceci a été confirmé ces dernières années par les avis communs signés par les partenaires sociaux :

- Formation professionnelle (1996);
- Autorisations d'exercer (1996);
- Accord pour la création d'un Comité de dialogue sectoriel (1998) ;
- Mémoire sur l'adjudication des contrats passés avec les entreprises de sécurité privée dans le secteur public (1999)
- Reconnaissance mutuelle d'Uni-Europa et de la CoESS dans le cadre du Dialogue social (1999) ;
- Elargissement de l'Union européenne aux pays de l'Europe centrale et orientale (1999) ;
- Modernisation de l'organisation du travail (2000) ;
- L'harmonisation européenne des législations gouvernant le secteur de la sécurité privée (2001).

La concrétisation lente mais régulière de ces initiatives aux niveaux national, régional et local commence à porter ses premiers fruits.

Deuxièmement, plusieurs autorités et gouvernements nationaux ont réussi au fil des années à adopter des cadres législatifs et réglementaires pour les activités de sécurité privée. Même si certains pays européens ne se sont toujours pas dotés de tels cadres, la prise de conscience de leur absolue nécessité pour assurer un bon fonctionnement du secteur gagne du terrain.

Troisièmement, de nombreuses grandes et petites sociétés de services de sécurité privée ont compris l'importance et la nécessité de créer de bonnes conditions de travail et de vie pour leur personnel.

Enfin, récemment, les institutions européennes en raison de l'actualité et de leur agenda politique ont beaucoup plus focalisé leur attention sur notre secteur et tiennent à présent compte de l'importance du rôle que les services de sécurité sont obligés d'assumer dans le débat général sur la sécurité.

Caractéristiques du modèle européen des services de sécurité privée

Ce modèle repose sur certains principes clés dont le respect constitue au yeux de la CoESS et d'UNI-Europa une condition fondamentale pour garantir le minimum nécessaire de professionnalisme et de qualité.

La CoESS et UNI-Europa décrivent les principes clés qui sous-tendent le modèle européen dans le code de conduite et d'éthique qu'ils ont adopté en juillet 2003. Ce code vise à élever les normes applicables au secteur et à garantir un haut niveau d'éthique professionnelle dans les entreprises de sécurité privée partout en Europe. Il contient un ensemble de recommandations de base qui devraient être appliquées par tous les employeurs et salariés du secteur.

Dans de nombreux pays européens des réglementations strictes régissent l'établissement et l'exercice des activités des entreprises de sécurité privée. La CoESS et UNI-Europa estiment que toutes les entreprises du secteur devraient se conformer à ces réglementations et que dans les pays où ces réglementations sont inexistantes ou peu développées, il appartient aux employeurs et aux salariés de travailler ensemble pour les améliorer.

A travers ce code, la CoESS et UNI-Europa reconnaissent la nécessité de système équitable et transparent pour l'octroi des autorisations et pour la sélection et le recrutement du personnel. Le rôle essentiel de la formation à tous les niveaux et en particulier la formation de base des nouveaux engagés, le respect et l'amélioration des conditions de travail, des normes de santé et sécurité et la négociation avec les organisations syndicales de niveaux de salaires corrects figurent au nombre des principes clés du modèle européen.

La CoESS et UNI-Europa plaident également pour que l'organisation du travail au sein des entreprises prenne en considération l'objectif d'une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée de leur personnel

De manière générale, la CoESS et UNI-Europa mettent en avant le rôle essentiel du dialogue social à tous les niveaux. Le soutien aux principes d'égalité et de non-discrimination, la coopération avec les autorités de police, la lutte contre les formes de concurrence déloyale et les relations avec les clients sont également des composantes essentielles du modèle européen.

Défis du modèle européen des services de sécurité privée

Le modèle européen fait actuellement face à d'énormes défis et pressions, qui n'ont pas été faciles à vaincre.

La diminution des entraves et la levée des obstacles à libre circulation des services au sein du marché européen est un objectif fondamental de l'Union européenne. Bien que favorables à des instruments d'amélioration du fonctionnement du marché intérieur des services capables de réduire les doubles emplois au niveau administratif et d'offrir plus de transparence et de clarté aux entreprises, aux travailleurs et aux consommateurs, la CoESS et UNI-Europa considèrent que les réglementations régissant le secteur de la sécurité privée en Europe ne peuvent être considérées comme de simples entraves administratives. En effet, la nature spécifique des services de sécurité privée, étroitement liée à la question fondamentale de la sécurité publique, implique que des conditions strictes et spécifiques au secteur soient établies notamment à l'entrée sur le marché, la sélection des agents privés de sécurité, la formation, la définition des activités et le droit et l'obligation des autorités nationales d'exercer un contrôle permanent sur les sociétés privées de surveillance. C'est pour cette raison que la CoESS et UNI-Europa estiment que le secteur de la sécurité privée doit suivre un chemin qui lui est propre et doit être exclu du champ d'application de la directive sur les services ou du moins faire l'objet d'exceptions fondamentales spécifiques. (cf. la position commune CoESS/UNI-Europa).

L'harmonisation européenne du secteur des services de sécurité privée a toujours joué un rôle clé dans toutes les activités et projets conjoints entrepris par UNI-Europa et la CoESS. Elle constitue l'objectif ultime et la référence de toute initiative concrète. Toutefois, UNI-Europa et la CoESS ont aussi toujours souligné que toute harmonisation européenne du secteur des services de sécurité privée doit se faire selon un schéma ascendant. Certains pays européens ont déjà élaboré des législations très détaillées et de grande qualité. C'est ce type de législations et de réglementations qui doit servir de base à toute harmonisation européenne future afin d'améliorer le niveau général de notre secteur. Des raisons très concrètes plaident en faveur d'une harmonisation vers le haut. Les réglementations nationales sont parfois inexistantes, inappropriées et ne garantissent pas le professionnalisme dont le secteur a besoin. Elles diffèrent d'un pays à l'autre et empêchent le secteur de tirer pleinement parti de l'intégration européenne. Les pratiques de marché habituelles accordent bien trop souvent la priorité au prix du service et ne se préoccupent guère, voire pas du tout, des aspects relatifs à la qualité. Les conditions de travail souvent peu attrayantes auxquelles sont encore confrontés beaucoup de travailleurs du secteur, l'environnement économiquement très concurrentiel et la tendance à percevoir les services de sécurité privée comme une marchandise ont un effet négatif sur la qualité des services et l'image du secteur.

Actuellement, divers acteurs économiques importants tels que les aéroports, les ports (maritimes), les transporteurs aériens, les entités industrielles, les sociétés de transport, les sociétés de surveillance et bien d'autres prestataires de services sont confrontés aux risques réels de pertes catastrophiques dues à des actes de guerre et de terrorisme. Il est vrai que les prestataires de services de sécurité n'ont qu'un rôle limité en tant que maillon de l'ensemble de la chaîne de sécurité, en particulier au vu des récentes réglementations européennes imposant aux gouvernements nationaux d'importantes responsabilités liées à la sécurité. Mais il est tout aussi vrai que la responsabilité juridique des prestataires de services de sécurité privée est potentiellement illimitée en cas d'attaque terroriste catastrophique. Il en va de même pour les aéroports, les ports, les transporteurs aériens, les sites de production, etc. Vu le rôle important de notre secteur dans la société actuelle, il ne peut qu'être dans l'intérêt de la société tout entière de trouver des solutions appropriées qui limitent à des niveaux raisonnables les pertes encourues par toutes les parties commerciales de ce secteur et/ou qui prévoient des sources de financement alternatif de ces pertes. Il est en outre manifeste que pour trouver une solution à long terme aux questions cruciales de responsabilité découlant d'attaques terroristes ou d'actes de guerre, il faudra élaborer l'une ou l'autre forme de cadre légal clair au sein de l'UE pour les différents secteurs concernés.

Au cours de ces derniers temps, les attentes s à l'égard du secteur de la sécurité privée ont fondamentalement changé. C'est pourquoi, UNI-Europa et la CoESS sont plus que jamais déterminés à jouer leur rôle pour préserver, améliorer et développer ce modèle européen, qu'ils estiment être le seul modèle valable pour traiter toutes les questions liées à la sécurité, au bénéfice non seulement du secteur des services de sécurité mais aussi de la société dans son ensemble.

UNI-Europa et la CoESS, par le biais de leur dialogue social, s'engagent dès lors à :

- améliorer en Europe les conditions générales de travail afin de réduire les fossés existants et d'amener tous les pays européens à un niveau acceptable d'environnement social ;
- renforcer au niveau national, par le biais de leurs membres, le dialogue et la coopération avec les autorités responsables afin de créer et d'améliorer le cadre réglementaire adéquat qui permettra aux services de sécurité privée de jouer pleinement leur rôle en tant que partenaires pour garantir un environnement sûr ;
- exercer une action auprès de toutes les institutions européennes compétentes afin de garantir que la concrétisation des principes et fondements européens essentiels aille de pair avec le développement et la protection légitime du secteur des services privés de surveillance, ce qui apporterait un maximum d'avantages à toutes les parties concernées ;
- sensibiliser les sociétés de sécurité privée à la nécessité de mettre tout en œuvre pour assurer qualité et professionnalisme ;
- continuer à sensibiliser tous les clients européens ou nationaux, publics ou privés, à la nécessité d'exiger un niveau élevé de services de sécurité privée, ce qui amènera le prix du marché à un niveau qui permette d'équilibrer qualité et prix ;
- aider tous leurs membres à construire à tous les niveaux un dialogue social constructif et fructueux ;
- utiliser leur savoir-faire, leurs ressources et les résultats déjà engrangés pour aider les acteurs responsables au sein des nouveaux États membres de l'UE et des pays candidats à harmoniser leur secteur des services de sécurité privée, ainsi que leurs traditions en cette matière, avec le modèle européen.

Signée à Madrid, le 15 octobre 2004

Pour UNI-Europa
Bernadette SÉGOL
Secrétaire régionale

Pour la CoESS
Marc PISSENS
Président

[le document en français fait foi et a été officiellement signé par les partenaires sociaux européens]